



Des témoignages révélateurs

« Il y a des chênes, des frênes et des bouleaux blancs le long de mes berges. Les racines retiennent bien la terre et l'empêchent de glisser dans l'eau. Je n'épands plus et je ne cultive plus près du ruisseau. Pour moi, respecter la nature, c'est pas sorcier : ça rapporte. Planter des arbres, c'est une manière efficace et pleine de bon sens de protéger mes champs et mon ruisseau. »

Roland Lefebvre,
producteur laitier à Saint-Prosper

« J'ai planté du saule nain sur les rives de la rivière du Sud-Ouest qui sillonne mes terres parce qu'il fait beaucoup de racines. J'ai aussi planté du myrique baumier, du sureau du Canada et du chèvrefeuille. Sans compter le foin et les graminées. Avec tout ça, les rives sont moins sensibles à l'érosion. La bande de verdure me fait peut-être perdre un peu de terrain, mais comme la rivière ne gruge plus la terre de mes champs, je suis le premier à y gagner. Et le travail est fait pour longtemps, très longtemps. »

Yvon Boucher,
producteur laitier et de grandes cultures à Saint-Césaire

« Je ne laboure plus le long des berges depuis près de 20 ans. J'ai commencé à planter des arbres le long des cours d'eau il y a 13 ans. À peu près 70 % de mes rives sont regarnies de frênes et de chênes à gros fruits. Leurs racines tiennent bien la terre. Et pour qu'ils poussent plus vite, j'ai mis du paillis de plastique. Ça élimine la compétition des arbustes et des hautes herbes. Grâce au paillis, mes arbres ont déjà entre 20 et 30 pieds de haut. Mes cours d'eau ont arrêté de se miner et l'érosion a été coupée à 90 %. Si j'avais un conseil à donner, ce serait le suivant : c'est pas rentable de cultiver près des cours d'eau, pour le peu de rendement que ça donne. On peut planter autre chose que des arbres, mais chose certaine, la végétation fait d'elle-même du beau travail. Il faut juste la respecter et l'encourager. »

Gilbert Perreault,
producteur laitier et de grandes cultures à Sainte-Mélanie



Quelques conseils essentiels

-  Pour guider votre démarche et vous aider à faire les bons choix, consultez l'agent agroenvironnemental de votre fédération régionale ou le conseiller en agroenvironnement de votre Club-conseil.
-  Assurez-vous d'avoir les autorisations nécessaires lors de travaux majeurs aux abords d'un cours d'eau (interventions modifiant le profil, la largeur ou la pente des rives).
-  Parlez-en avec d'autres producteurs qui ont déjà aménagé des bandes riveraines dans leurs champs.
-  Visitez vos champs à chaque printemps après la fonte des neiges, afin d'identifier les zones vulnérables et apporter les correctifs nécessaires au maintien et à l'entretien des bandes riveraines.

L'aménagement des bandes riveraines est un complément efficace et non une solution de rechange à l'ensemble des bonnes pratiques culturelles visant à protéger le sol et l'eau contre la pollution diffuse d'origine agricole.

C'est en effet l'ensemble conjugué de toutes ces pratiques qui favorise la protection des cours d'eau et la pérennité des terres agricoles.

Les bandes riveraines :



Une façon naturelle et économique de protéger nos champs et nos cours d'eau



L'Union des producteurs agricoles



Agriculture et Agroalimentaire Canada / Agriculture and Agri-Food Canada / Canada

Les bandes riveraines

Réalisé en 1998 par l'Union des producteurs agricoles, le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec a permis d'identifier les enjeux prioritaires liés à l'environnement. Parmi ceux-ci, on retrouve le contrôle de l'érosion hydrique et la pollution diffuse d'origine agricole.

La bande riveraine, jumelée à de bonnes pratiques culturales axées sur le respect de l'environnement, figure sur la liste des moyens capables de répondre efficacement à ces enjeux.

L'eau est une ressource essentielle à la vie agricole et rurale. Les agriculteurs ont la responsabilité de protéger cette ressource et donc de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour préserver sa qualité. Implanter, maintenir et entretenir des bandes de protection riveraines le long des cours d'eau est un gage de rentabilité et de pérennité pour l'environnement et pour les fermes.



Prévenir à moindres coûts



Lorsqu'il n'y a pas de bandes pour protéger les berges, les agriculteurs risquent d'avoir à effectuer des travaux très coûteux pour les restaurer, maintenir la qualité des sols, dégager des drains bloqués, recréer les cours d'eau obstrués, etc.

Bien que l'érosion hydrique soit un phénomène naturel, les activités agricoles qui exposent les sols aux forces d'arrachement de l'eau peuvent en multiplier les effets. De plus, l'eau de pluie entraîne dans les cours d'eau les particules les plus fines et les plus riches comme l'argile et l'humus ainsi que les sédiments, les pesticides et les fertilisants.

Ainsi, le sol s'appauvrit, les rives s'érodent, les cours d'eau s'obstruent et la qualité de l'eau se dégrade.

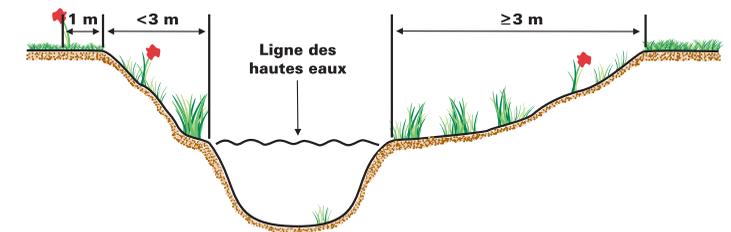
La présence de bandes riveraines permet de protéger les rives et les talus contre le ravinement et le décrochage et de filtrer une partie des sédiments et des polluants qui sont en suspension dans l'eau de ruissellement.

C'est une façon naturelle et efficace de protéger les terres agricoles contre l'érosion du sol, d'empêcher la dégradation des cours d'eau et de réduire la pollution.

Grâce aux herbes, aux arbustes et aux arbres qui la composent, la bande riveraine procure une ombre bénéfique qui rafraîchit l'eau : une condition essentielle à l'intégrité du milieu aquatique et à la diversité de la faune et de la flore.

Des gains appréciables

En milieu agricole, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* prévoit qu'une bande riveraine minimale de trois mètres de large doit être conservée le long des cours d'eau. Cette bande de protection doit inclure au moins un mètre sur le replat du terrain, si le haut du talus se trouve à moins de trois mètres de la ligne des hautes eaux.



Une étude échelonnée sur cinq ans, réalisée par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), a conclu que, selon les conditions des sols, des pentes et du climat, une bande riveraine de trois mètres de large a été suffisante pour réduire d'au moins :

- 48 % le volume d'eau de ruissellement
- 90 % les charges de matières en suspension
- 69 % les charges d'azote total
- 86 % les charges de phosphore total

La bande riveraine contribue à préserver les terres agricoles contre l'érosion, à réduire les coûts d'entretien des berges et des sols, à rehausser le paysage agricole et à réduire la pollution.

